PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2022-04-05

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 5 avril 2022 à 19 h, salle du conseil, 4765 chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

M. Paul Conway, adjoint à la direction, est aussi présent

MEMBRES ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1er mars 2022
4. Période de questions
5. Les élus municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien
6. Rapport d'audit de la CMQ - transmission des rapports financiers
7. PIIA – 5730, chemin de Capelton
8. Demande d'amendement au règlement de zonage
9. Modification de la zone de réserve du périmètre urbain
10. Règlement de zonage 2022-05 – second projet
11. Règlement de lotissement 2022-06 – adoption finale
12. Règlement PIIA 2022-07 – avis de motion
13. Règlement PIIA 2022-07 – adoption du projet
14. Règlement permis et certificats 2022-08 – avis de motion
15. Règlement permis et certificats 2022-08 – dépôt du projet
16. Embauche de l'adjoint à l'inspecteur en environnement
17. Nomination des préposés à l'émission de certificats d'usagers
18. Nomination de la patrouille nautique
19. Nomination des membres du comité consultatif en environnement
20. Abat-poussière liquide
21. Abat-poussière en flocons
22. Développement Albert-Mines – autorisation d'entente phase I
23. Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération Québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective
24. Ensemble vocal Massawippi - contribution 2022
25. Entente loisirs North Hatley – facturation 2021
26. Aménagement d'une passerelle piétonnière - soumissions
27. Adoption des comptes à payer
28. Correspondance
29. Divers
30. Deuxième période de questions
31. Clôture de la séance

22-04-05.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19h et déclare la séance ouverte.

22-04-05.02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1er MARS 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 1er mars 2022 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

22-04-05.05 **LES ÉLUS MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN**

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoqué la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU la volonté des élus municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU la volonté des élus municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Canton de Hatley condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE la municipalité flotte le drapeau de l'Ukraine en signe de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.06 **RAPPORT D'AUDIT DE LA CMQ - TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

Conformément à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, la directrice générale de la Municipalité du Canton de Hatley, Mme Kyanne Ste-Marie, dépose le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des rapports financier des municipalités à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

22-04-05.07 **PIIA – 5730, CHEMIN DE CAPELTON**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 5730, chemin de Capelton, lot 2 131 571;

ATTENDU QUE le projet consiste à la démolition de la résidence existante et la construction d'une nouvelle résidence;

ATTENDU QUE le Règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le Règlement 2000-13 et recommande au conseil d'accepter le projet;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale au 5730, chemin de Capelton, lot 2 131 571.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.08 **DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU la réception d'une demande de modification au règlement de zonage afin que soit permise la location touristique d'un logement secondaire lorsque le logement principal est la résidence du propriétaire;

ATTENDU QUE le conseil ne souhaite pas présentement prendre position sur ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

DE SURSEOIR à la décision concernant cette demande de changement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.09 **MODIFICATION DE LA ZONE DE RÉSERVE DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a adopté le second projet du schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a dû prévoir des zones de réserve à l'intérieur du périmètre urbain, suite aux demandes du gouvernement;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du Canton de Hatley désire modifier les zones de réserve prévues par la MRC;

ATTENDU QU'une demande est en attente concernant la zone de réserve de la rue Jackson Heights;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite remplacer la zone de réserve de la rue Jackson Heights par une zone de réserve située entre les chemins Highland et Hatley Centre;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER à la MRC de Memphrémagog de modifier le projet de schéma d'aménagement afin de déplacer une zone de réserve à l'intérieur du périmètre urbain pour le territoire de la municipalité du Canton de Hatley;

DE JOINDRE à la présente demande le plan illustrant le déplacement d'une zone de réserve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.10 **RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-05 – SECOND PROJET**

ATTENDU l'avis de motion et l'adoption du premier projet du Règlement 2022-05 modifiant le règlement de zonage 2000-08, le 1er mars 2022;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique le 22 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le second projet du Règlement 2022-05 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08 du Canton de Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.11 **RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2022-06 – ADOPTION FINALE**

ATTENDU l'avis de motion et l'adoption du premier projet du Règlement 2022-06 modifiant le Règlement de lotissement 2000-09, le 1er février 2022;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique écrite de 15 jours du 10 au 25 février 2022 et l'adoption du second projet le 1er mars 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2022-06 modifiant le Règlement de lotissement 2000-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.12 **RÈGLEMENT PIIA 2022-07 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par **JACQUES LAMBERT** que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2022-07 modifiant le règlement 2000-13 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

22-04-05.13 **RÈGLEMENT PIIA 2022-07 - PROJET**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet du Règlement 2022-07 modifiant le règlement 2000-13 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.14 **RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS 2022-08 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par **DANIELLE CÔTÉ** que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2022-08 modifiant le règlement de permis et certificats 2000-11.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

22-04-05.15 **RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS 2022-08 – DÉPÔT DU PROJET**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **DANIELLE CÔTÉ** dépose le projet de Règlement 2022-08 modifiant le règlement de permis et certificats 2000-11.

22-04-05.16 **EMBAUCHE DE L'ADJOINT À L'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer l'embauche de l'adjoint à l'inspecteur en environnement pour l'été 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

DE NOMMER Frédéric Hébert à titre d'adjoint à l'inspecteur en environnement pour l'été 2022;

DE NOMMER Frédéric Hébert à titre d'inspecteur municipal et officier autorisé à effectuer les visites d'inspection des immeubles au sens de l'article 492 du Code municipal;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil, tout document relatif à l'embauche de l'adjoint à l'inspecteur en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.17 **NOMINATION DES PRÉPOSÉS À L'ÉMISSION DE CERTIFICATS D'USAGERS**

ATTENDU QUE le Règlement 2014-18 et ses amendements concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces envahissantes prévoit la nomination de préposés à l'émission des certificats d'usager;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

DE NOMMER Mmes Annie Deshaies et Marie-Hélène Thébault ainsi que M. Paul Conway au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.18 **NOMINATION DE LA PATROUILLE NAUTIQUE**

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité du Canton de Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi;

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques, Mélodie Dugrenier, Paige Lavoie, Anthony Jolin, Orland Trujillo, Maxime Champoux et Arnaud Fontaine sont embauchés pour la saison 2022 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi;

- l'application des règlements édictés en conformité avec la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;

- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :

    - Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
    - Règlement sur les petits bâtiments
    - Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
    - Règlement sur les bouées privées
    - Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

QUE les patrouilleurs nautiques, Mélodie Dugrenier, Paige Lavoie, Anthony Jolin, Orland Trujillo, Maxime Champoux et Arnaud Fontaine, soient nommés inspecteurs municipaux aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1er mai au 31 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.19 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le conseil souhaite reporter la nomination des membres à une prochaine séance;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

DE SURSEOIR à la nomination des membres du CCE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.20 **ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide pour la saison estivale 2022 :

Enviro Solutions Canada inc.	18 002 $ plus taxes
Les Entreprises Bourget inc.	19 195 $ plus taxes
Somavrac C.C.	19 591 $ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le contrat de la fourniture et l'épandage du calcium liquide pour l'été 2022 à Enviro Solutions Canada inc. pour 18 002 $ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.21 **ABAT-POUSSIÈRE EN FLOCONS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux offres de prix pour la fourniture et la livraison de 12 ballots de 1000 kg de chlorure de calcium en flocons pour la saison estivale 2022 :

Sel Warwick	599 $ plus taxes par sac, livraison incluse
Somavrac inc.	630 $ plus taxes par sac, frais de livraison 792 $

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de Sel Warwick à 599 $ plus taxes par sac de 1000 kg.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.22 **DÉVELOPPEMENT ALBERT-MINES – AUTORISATION D'ENTENTE PHASE I**

ATTENDU le projet de lotissement pour un développement résidentiel, dit Faubourg des Cantons, sur le lot 4 779 180, à l'intersection des chemins d'Albert-Mines et Bel-Horizon;

ATTENDU QUE le Règlement 2009-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ainsi que ses amendements (règlements 2011-03 et 2020-03) s'appliquent à ce projet;

ATTENDU QUE le promoteur, qui désire conclure une entente avec la municipalité relativement à des travaux municipaux, doit suivre la procédure décrite aux articles 9.1.1 à 9.1.7 dudit règlement;

ATTENDU QU'à la présente étape du processus, le promoteur doit déposer les documents énumérés à l'article 9.1.6 dudit règlement;

ATTENDU QUE les documents exigibles pour la réalisation de la phase 1 ont été déposés par le promoteur, 9451-4692 Québec inc. ;

ATTENDU QUE la Municipalité demande d'obtenir, au fur et à mesure de leur production, les rapports de carottage effectué par le laboratoire de contrôle des matériaux;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le projet de travaux municipaux sur le lot 4 779 180, dit Faubourg des Cantons;

D'AUTORISER la signature d'une entente avec le promoteur, 9451-4692 Québec inc., prévoyant les modalités de réalisation de la phase 1 du projet;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.23 **ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1er juin 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaires conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaires conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.24 **ENSEMBLE VOCAL MASSAWIPPI - CONTRIBUTION 2022**

JACQUES BOGENEZ SE RETIRE DE LA DISCUSSION ET DE LA DÉCISION CONCERNANT CE DOSSIER

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager les activités culturelles et locales;

ATTENDU QUE l'Ensemble vocal Massawippi inclut en grande majorité des citoyens du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre son soutien financier de l'Ensemble vocal Massawippi;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

DE CONTRIBUER 2 500 $ à l'Ensemble vocal Massawippi pour soutenir ses activités et concerts de l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

JACQUES BOGENEZ RÉINTÈGRE L'ASSEMBLÉE

22-04-05.25 **ENTENTE LOISIRS NORTH HATLEY - FACTURATION 2021**

ATTENDU QUE le conseil souhaite reporter cet item afin de valider certains renseignements;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

DE SURSEOIR à la décision concernant le versement relatif à l'entente loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.26 **AMÉNAGEMENT D'UNE PASSERELLE PIÉTONNIÈRE – SOUMISSIONS**

ATTENDU l'appel d'offres public pour l'aménagement d'une passerelle piétonnière au-dessus de la rivière Massawippi;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

DE SURSEOIR à la décision d'octroyer ou non un contrat sur la base des soumissions reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.27 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires
202200088 à 202200150 50 207,46 $

Fournisseurs
202200174 à 202200497 292 794,54 $

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 6 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-04-05.28 **CORRESPONDANCE**

- Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook - états financiers
- Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM) – dépôt des états financiers
- Iris Estrie – demande de soutien financier
- Association forestière du sud du Québec – confirmation que la demande d'arbres est acceptée pour la journée de distribution d'arbres et de compost
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Demande de mise en berne du drapeau du Québec le 11 mars pour souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19.
  Note : Au Canton de Hatley, le mât ne permet pas de bouger le drapeau, donc on signale le deuil par une bande de tissu noire nouée au sommet de la hampe.
- Association canadienne de la santé mentale : proposition de Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 2 au 8 mai 2022.

22-04-05.29 **DIVERS**

22-04-05.30 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

22-04-05.31 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, **MARYSE GAUDREAU**. propose la clôture de la séance à 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine Maire	Paul Conway Adjoint à la direction